



Conseil économique et social

Distr. générale
9 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion régional d'examen «Beijing + 15»

Genève, 2 et 3 novembre 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Nouveaux partenariats, réseaux et alliances dans l'optique de l'égalité entre les sexes

Note du secrétariat*

Résumé

Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), à sa réunion du 24 septembre 2008, a appuyé l'organisation de la réunion d'examen Beijing + 15 dans la région de la CEE, axée sur les aspects économiques de la problématique hommes-femmes, dont l'un est la promotion de l'égalité entre les sexes par le biais de partenariats, réseaux et alliances, qui fait l'objet de ce point de l'ordre du jour.

On trouvera présentés ici des exemples de partenariats, réseaux et alliances mis en place avec succès avec un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux régional, national et local afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment par la prise en compte des spécificités des deux sexes dans la sphère économique. Les auteurs de la présente note décrivent les processus engagés et les résultats obtenus et suggèrent des domaines et orientations possibles pour des actions futures.

Introduction

1. Le principe de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'activité comme moyen de promouvoir l'égalité des sexes a été adopté dans l'ensemble de la région de la CEE. Son application effective est cependant loin d'être acquise et de nombreux observateurs constatent que le fossé persiste entre l'adhésion à ce principe et sa mise en pratique au niveau des politiques et des programmes.

* Le présent document a été soumis tardivement faute de ressources suffisantes.

2. Il y a plusieurs raisons à cela: la complexité du processus, un manque de prise de conscience et de compréhension dans l'opinion et chez les décideurs, un manque de volonté politique et un appui insuffisant de la part des institutions. Pour éliminer ces obstacles, il est nécessaire de mobiliser encore davantage les forces de la société et les pouvoirs politiques au sein de partenariats, de réseaux et d'alliances.

3. La présente note décrit plusieurs exemples de partenariats de ce type qui ont beaucoup contribué à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans différents secteurs et en particulier dans la sphère économique. Elle révèle l'extrême diversité des acteurs qui sont associés à ces entreprises: organisations intergouvernementales, gouvernements, réseaux régionaux et sous-régionaux d'organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile à l'échelon national, partenaires sociaux et universités.

4. Faute de place, il n'a pas été possible de mentionner ici tous les partenariats qui ont été mis sur pied avec succès dans la région de la CEE. On a plutôt cherché à donner des exemples de coopération fructueuse en faveur de l'égalité des sexes, allant de la constitution d'alliances pour l'établissement de budgets tenant compte des besoins des deux sexes à l'adoption de réformes destinées à favoriser l'égalité des sexes en passant par des analyses sexospécifiques de la coopération pour le développement et le renforcement des capacités par des activités de formation et de conseil.

5. Les instances qui s'attachent à promouvoir l'égalité des sexes et celles qui gouvernent évoluent souvent dans des sphères totalement distinctes, parlent «des langages différents» et n'ont pas forcément la même perception des priorités sociétales. Les exemples ci-après montrent qu'en dialoguant aux niveaux régional, sous-régional ou national, elles peuvent parvenir à s'entendre sur les enjeux de la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. À partir du moment où les objectifs sont les mêmes, la coopération qui s'instaure et les synergies créées peuvent donner de réels résultats.

I. Faire cause commune pour l'établissement de budgets intégrant les spécificités des deux sexes

6. Le Programme d'action de Beijing demandait que les budgets établis pour les politiques et les programmes tiennent compte des spécificités des deux sexes et que soient alloués des fonds suffisants pour des programmes destinés à assurer l'égalité entre hommes et femmes. Il invitait les gouvernements à «examiner systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajuster les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, tant pour améliorer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux, et concrétiser les engagements pris en matière d'égalité entre les sexes à d'autres sommets et conférences des Nations Unies»¹.

7. Bien que plusieurs États membres de la CEE aient déclaré avoir pris des mesures pour une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes depuis le dernier examen de 2004, cette pratique demeure exceptionnelle dans la région. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et des efforts soutenus s'imposent de la part de tous les acteurs concernés, les gouvernements mais aussi les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les organisations internationales.

¹ Programme d'action de Beijing, par. 346. Le texte intégral du document peut être téléchargé à partir de l'adresse suivante: <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E.pdf>.

A. Recherches au niveau universitaire en vue d'une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes

8. Les réseaux de chercheurs peuvent apporter des idées nouvelles sur les incidences des dépenses publiques en matière de parité. Le Réseau nordique-balte pour une budgétisation tenant compte des spécificités de chaque sexe est un exemple de collaboration entre universitaires attachés à faire de cette question un sujet de recherche dans les pays nordiques et les pays baltes, de préférence dans le domaine des sciences économiques. Des chercheurs en économie et dans d'autres disciplines comme la sociologie et les études sur les questions de genre procèdent à des échanges de données d'expérience dans le cadre d'ateliers et de conférences². D'un point de vue thématique, ce réseau axe ses recherches, par l'intermédiaire de deux groupes de travail, sur les prestations et les assurances sociales, les pensions de retraite et les politiques fiscales, ainsi que sur les marchés de l'emploi.

B. Plaidoyer pour une budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes au niveau de l'Union européenne

9. Le réseau européen créé en 2006 pour une budgétisation axée sur les besoins spécifiques des femmes et des hommes offre un exemple de coopération dans ce domaine dans la région. Il compte parmi ses membres les responsables d'initiatives lancées dans différents pays d'Europe en faveur d'une budgétisation soucieuse d'égalité entre les sexes, des universitaires et des groupes de la société civile internationale comme le Lobby européen des femmes, le Network of East-West Women et Women in Development Europe³.

10. Ce réseau européen pour une budgétisation axée sur les besoins spécifiques des femmes et des hommes s'est donné pour objectif de procéder à des échanges de données d'expérience et de faire pression auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des États membres de l'UE pour qu'ils prennent des mesures conduisant à intégrer les besoins propres aux deux sexes dans les politiques budgétaires. Dans le cadre de sa contribution aux travaux de la Commission européenne sur l'examen du budget européen, le réseau a préconisé la prise en compte systématique des besoins des femmes dans les politiques budgétaires de l'UE, notamment par des analyses systématiques de l'impact des dépenses envisagées et de l'efficacité des politiques appliquées du point de vue de l'égalité entre les sexes⁴.

² Les documents examinés lors de la conférence internationale tenue en Lituanie en janvier 2008 sur la budgétisation axée sur l'égalité des sexes et la justice sociale ainsi que d'autres informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse: http://www.oekonomi.uio.no/grb/conference_launching.xml.

³ Pour de plus amples informations sur la composition de ce réseau, voir <http://infopolis.es/web/GenderBudgets/members.html>.

⁴ Ces recommandations et d'autres ont été formulées dans la Contribution by the European Gender Budgeting Network to the Public Consultation in view of the 2008/2009 Budget Review, qui peut être téléchargé à partir du site web de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/budget/reform/library/contributions/ng/20080415_NG_33.pdf.

C. Sensibiliser les spécialistes du budget à la nécessité de tenir compte des spécificités de chaque sexe dans le processus budgétaire

11. En 2001, le Conseil de l'Europe a décidé de faire de cette question une priorité. Dans un premier rapport publié en 2004⁵, il a défini ce qu'est l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et cherché essentiellement à informer et à sensibiliser l'opinion à ce principe pour en favoriser l'application.

12. En 2006, les ministres européens chargés des questions d'égalité entre les sexes ont demandé que soient élaborées des lignes directrices sur les moyens d'intégrer une perspective de genre dans les processus budgétaires des États membres et d'informer de ces questions les différents acteurs intervenant dans la préparation, l'adoption et l'exécution des budgets publics. À cette fin, le Comité de direction du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes a préparé en 2008 un manuel intitulé «L'égalité dans les budgets: pour une mise en œuvre pratique»⁶.

13. Ce manuel a été présenté lors d'une conférence de haut niveau convoquée à Athènes en mai 2009 dans le but de convaincre les organes de décision concernés que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est économiquement rentable puisqu'elle permet une utilisation mieux ciblée et plus efficace de l'argent public. Il fallait aussi faire valoir que la prise en compte des spécificités des deux sexes dans les processus budgétaires ne suppose pas de changement radical mais est un moyen de bien gérer les finances publiques et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Cette conférence a relancé le débat sur ce principe et certains pays, comme la Grèce, pays hôte de la Conférence, se sont engagés à le mettre en pratique.

14. Soucieux de contribuer encore à sensibiliser les spécialistes des questions budgétaires à la problématique hommes-femmes, le Conseil de l'Europe a proposé d'élaborer, en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie, un projet pilote de trois ans devant débiter en 2010 pour aider les ministères chargés de promouvoir l'égalité entre les sexes à collaborer avec les ministères des finances dans les pays intéressés et à conclure avec eux des partenariats en vue de l'exécution de projets pilotes à moyen terme de budgétisation permettant de quantifier les résultats obtenus.

15. Cette aide sera apportée en deux temps: premièrement par la communication d'informations sur la question (notamment de documents dans les langues nationales) et deuxièmement, par une formation pratique. La priorité sera donnée aux méthodes de gestion axées sur les résultats et à la communication d'informations dans les langues nationales, le but étant d'aider les administrations concernées à adopter le principe d'une budgétisation soucieuse d'égalité entre les sexes. La publication du manuel du Conseil de l'Europe a suscité l'intérêt dans les États membres comme en témoignent sa traduction dans différentes langues, par exemple en grec, islandais et roumain, et sa large diffusion auprès des organes concernés.

⁵ Disponible en ligne à l'adresse: [http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_EG-S-GB\(2004\)RAPFIN_E.pdf](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_EG-S-GB(2004)RAPFIN_E.pdf).

⁶ Pouvant être téléchargé à l'adresse suivante: http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG%202008%2015_en.pdf.

II. Partenariats en vue de l'élaboration de politiques intégrant les questions de parité

16. Des actions de coopération entre partenaires nationaux et internationaux peuvent contribuer de façon non négligeable à l'élaboration de politiques intégrant la problématique hommes-femmes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes. Les quatre exemples très différents présentés ci-dessous illustrent les effets de synergie pouvant ainsi être obtenus.

A. Le droit à la terre pour les femmes au Kirghizistan

17. Au Kirghizistan, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a mis en place un partenariat entre le Parlement, différentes administrations et des organisations de la société civile dans le but d'améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière.

18. Une réforme foncière a été lancée au Kirghizistan en 1994 parallèlement à la décollectivisation des terres et à l'introduction de la propriété privée. Ce processus de privatisation a été conçu sans qu'il soit tenu compte des différences de statut entre les sexes et l'on n'a pas voulu reconnaître que la réforme affectait différemment les hommes et les femmes des points de vue de l'accès à la propriété foncière et de l'héritage. La législation interdisant le morcellement des exploitations familiales, les femmes avaient moins de chances de conserver leur part dans l'éventualité d'un divorce ou du décès de leur conjoint.

19. L'UNIFEM a donc conclu un partenariat avec l'association de soutien aux femmes du Kirghizistan (WESA) afin de faire bénéficier de conseils juridiques les femmes et les hommes des campagnes et d'accroître ainsi leurs chances d'accéder à la propriété foncière dans le cadre de la réforme. Grâce à ce partenariat, plus de 17 000 femmes et hommes ont bénéficié de conseils et 1 200 femmes ont accédé à la propriété foncière alors que si, techniquement, ce droit était le leur, elles n'avaient pu s'en prévaloir. La collecte et l'analyse de données sur ces cas ont permis de mettre en évidence les incohérences juridiques auxquelles il fallait remédier.

20. Un dialogue s'est instauré entre le Parlement, le service du cadastre, le Ministère de l'agriculture et différents représentants de la société civile comme la WESA au sein d'un groupe de travail chargé de remédier aux lacunes observées sur les plans politique et juridique et aux autres problèmes révélés par le travail sur la réforme foncière.

21. Ce partenariat a donné lieu à de vastes campagnes de sensibilisation et de mobilisation comportant des activités de renforcement des capacités à l'intention des spécialistes des questions foncières au service du cadastre, de juristes, des membres des tribunaux de notables, de personnalités locales, des militantes de la cause des femmes et bien d'autres.

22. Le Groupe de travail a proposé d'apporter à la législation huit amendements essentiels pour le respect des droits des femmes dans le cadre de la réforme foncière et, en juin 2006, le Président a signé la loi relative aux amendements et aux modifications apportés à la loi sur l'aménagement du territoire. En 2008, à la suite de ces amendements, 12 % des exploitations agricoles avaient été mises au nom de femmes. Par ailleurs, les femmes peuvent désormais être propriétaires de leurs terres et les faire inscrire au cadastre en tant que parcelles distinctes qu'elles peuvent utiliser ou vendre comme bon leur semble. Elles peuvent aussi échanger les parcelles dont elles sont propriétaires dans n'importe quelle partie du pays (et pas seulement à l'intérieur d'un même village) ce qui n'est pas sans incidence sur leur mobilité, en particulier en cas de divorce. Elles peuvent enfin hériter de leurs parents au même titre que leurs frères. Cet exemple montre comment un dialogue

et une coopération entre les acteurs concernés peuvent déboucher sur des résultats concrets au profit des droits des femmes dans le domaine de l'économie.

B. La problématique hommes-femmes au Kazakhstan

23. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaille en partenariat avec la Commission nationale du Kazakhstan sur la condition de la femme et la politique familiale-démographique depuis la création de cette dernière en 1998.

24. Cette commission nationale est un organe consultatif au sein de l'administration présidentielle. C'est le seul organisme public chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques menées au Kazakhstan en faveur de l'égalité des sexes. Ses membres, au nombre de 25, sont des membres du Parlement, des représentants d'ONG féminines, des membres des ministères compétents et des représentants des autorités locales. Des représentants d'organisations internationales peuvent assister à ses réunions en qualité d'observateurs. Ses décisions sont soumises à l'examen du Président. Elle organise aussi des débats publics à l'occasion desquels tout un chacun peut s'exprimer et demander que soient prises des décisions.

25. Conçu au départ pour favoriser le développement des capacités, le partenariat entre le PNUD et la Commission s'est transformé au fil des années en partenariat stratégique et complémentaire qui s'emploie à formuler des politiques plus efficaces en faveur de l'égalité des sexes, à accroître l'influence de la Commission et de son secrétariat et à renforcer les relations avec les ONG féminines.

26. Le projet en cours, lancé en 2008, vise à appuyer la Commission nationale dans les mesures qu'elle prend pour promouvoir l'égalité des sexes et les valeurs familiales. C'est le premier projet pour lequel le Gouvernement et le PNUD sont convenus de partager les dépenses à égalité, ce qui témoigne d'une adhésion sans faille des pouvoirs publics et de leur attachement à la cause de l'égalité entre les sexes.

C. L'égalité des sexes et la politique de l'emploi en Serbie

27. En Serbie, le Secrétariat au travail, à l'emploi et à l'égalité entre les sexes de la province autonome de Vojvodine a conclu un partenariat avec l'UNIFEM en avril 2008 en vue de l'examen et de l'amélioration des politiques, législations et budgets liés à l'emploi au niveau de la province.

28. Avec un soutien financier et technique de l'UNIFEM, sept programmes en faveur de l'emploi et leurs budgets ont été analysés pour la première fois sous l'angle de la problématique hommes-femmes; des recommandations ont été faites pour leur amélioration ainsi que pour la mise en place, dans la province, d'un ensemble complet de mesures en faveur de l'égalité des sexes. Ces recommandations ont ensuite été soumises au Conseil exécutif de la province de Vojvodine.

29. De ce fait, le Conseil exécutif a décrété en août 2009 que tous les organismes de la province devaient adopter une stratégie soucieuse d'égalité entre les sexes et l'intégrer dans tous leurs programmes et projets. Il leur a également été demandé de recueillir sur les bénéficiaires de ces activités des données ventilées selon le sexe afin de pouvoir en apprécier l'impact. Enfin, le Secrétariat au travail a été invité à fournir aux autres organismes toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin pour appliquer la décision du Conseil exécutif.

30. Dans cet exemple, le rôle double joué par le Secrétariat au travail, à l'emploi et à l'égalité entre les sexes – qui a favorisé l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi et une adhésion politique à un niveau plus général – a été décisif pour le succès de cette initiative qui, par l'intermédiaire de l'UNIFEM, a bénéficié de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités indispensables. Ce partenariat montre comment, avec ce type d'aide de la part d'un partenaire du développement, l'adhésion pleine et entière des pouvoirs publics peut être une garantie de succès et de viabilité.

D. Promotion de l'égalité des sexes en Géorgie

31. Le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes a été créé en Géorgie en 2004 en vertu d'un décret du Président du Parlement. Composé entre autres de membres du Parlement, de représentants d'associations féminines et du défenseur public de la Géorgie, il bénéficie de l'appui du projet du PNUD sur l'égalité des sexes et la politique financée par l'Agence suédoise pour le développement international⁷. Le PNUD travaille aussi en partenariat avec le mouvement des femmes et des institutions des Nations Unies (UNIFEM et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)). Une collaboration étroite s'est également instaurée avec des femmes d'administrations autonomes locales.

32. Le but premier de ce partenariat est de créer des conditions propices à l'égalité des sexes, avec une composante législative destinée à renforcer la participation des femmes aux processus décisionnels et leur engagement en politique. C'est ainsi qu'a été élaborée une stratégie pour l'égalité des sexes, composée de trois instruments interreliés: 1) le principe national de l'égalité des sexes (adopté); 2) un plan d'action sur trois ans pour la mise en application de ce principe (adopté); et 3) des recommandations adressées aux instances législatives et exécutives en vue de la création de mécanismes permanents chargés de veiller à l'égalité des sexes et de coordonner les actions dans ce domaine. C'est la première fois que la Géorgie s'essaye à traduire la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en programme concret d'action politique. Un projet de loi sur l'égalité entre les sexes a été préparé et a déjà franchi avec succès l'étape de son examen par les commissions parlementaires compétentes.

33. Le Conseil a bénéficié d'une aide du PNUD sous la forme de plusieurs activités de développement des capacités et d'une analyse de la situation en Géorgie sur le plan de l'égalité entre les sexes. Grâce à cette aide, le Conseil a pu faire pression pour que soient adoptées des lois et des politiques respectueuses de l'égalité des sexes. Ce nouveau cadre législatif devrait donc contribuer à promouvoir l'égalité entre les sexes et favoriser la prise en compte des groupes marginalisés dans la prise des décisions. Par ailleurs, l'existence de partenariats étroits avec les mouvements de défense de la cause des femmes devrait conduire à davantage de transparence au niveau des institutions et à une amélioration de leurs prestations.

III. Collaborer pour une société civile plus forte

34. Les groupes de la société civile jouent un rôle décisif en faisant avancer la cause des femmes et l'égalité des sexes au niveau politique mais aussi en proposant directement aux femmes des services et une aide dans le domaine économique. On trouvera dans ce chapitre un exemple de partenariat conclu entre différents réseaux d'organisations de la société civile pour donner aux ONG concernées des capacités accrues leur permettant d'assurer l'émancipation économique des femmes par la formation.

⁷ Pour de plus amples informations à ce sujet, voir <http://www.genderandpolitics.ge>.

On y trouvera aussi une description des efforts menés en commun pour améliorer les conditions faites aux femmes et leurs compétences dans le monde des affaires, cette fois dans le cadre d'actions de coopération pour le développement entre Israël et la CEE.

A. Programme d'initiation à l'économie à l'intention d'ONG féminines

35. La coalition KARAT, créée au niveau régional, se compose d'organisations et de particuliers attachés à promouvoir l'égalité des sexes dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale. En coopération avec le réseau féministe européen Women in Development Europe (WIDE), elle propose des programmes d'initiation à l'économie aux femmes membres d'ONG et d'institutions publiques dans cette partie de la région de la CEE afin de leur donner les moyens de promouvoir la justice économique pour toutes les femmes. L'idée est qu'elles seront ainsi mieux à même de faire plus efficacement pression en faveur de l'égalité des sexes et de la justice économique aux niveaux national et régional et de comprendre l'importance de projets axés sur les liens entre les questions de parité et l'économie.

36. Pour être fructueux, ce type de partenariat doit prévoir de solides activités de «renforcement des capacités dont puissent bénéficier les ONG féminines à l'œuvre dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale. C'est pour répondre à ce besoin que la coalition KARAT a produit un manuel et proposé une formation qui s'inspire du programme d'initiation à l'économie de WIDE mais est adaptée au contexte social, politique et économique de la région.

37. Entre 2002 et 2007, deux ateliers régionaux et cinq ateliers nationaux tenus en Bulgarie, Serbie, Pologne, Géorgie et Roumanie ont été organisés par la coalition KARAT grâce à un soutien financier et à des activités de formation de formateurs de WIDE. Ces ateliers, auxquels ont assisté des membres d'ONG féminines, d'autres organisations de la société civile et d'institutions publiques, reposaient, pour ceux qui ont eu lieu au niveau national, sur un module spécialement consacré aux notions/processus économiques à connaître, compte tenu de la situation dans la région, pour favoriser l'égalité des sexes dans le domaine de l'économie. Ce module, dont le nom exact est «manuel d'initiation à l'économie pour la CEE/CEI: égalité des sexes et économie: pourquoi il ne faut pas avoir peur de militer», fournit aussi aux participants des indications sur des activités/exercices de formation qu'ils pourront proposer à leur tour au sein de leur organisation, communauté ou pays⁸.

B. Promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes en Asie centrale

38. Les petites et microentreprises, majoritairement dirigées par des femmes, offrent une source non négligeable d'opportunités et de revenus et les femmes entrepreneurs ont notoirement besoin d'être aidées. C'est à cette fin que depuis 2006, le Centre pour la coopération internationale du Ministère israélien des affaires étrangères et le Centre international de formation Golda Meir Mount Carmel organisent, en coopération avec la CEE⁹, des ateliers bisannuels sur les thèmes «les femmes entrepreneurs et les techniques

⁸ Le module d'initiation à l'économie peut être téléchargé en anglais, russe et roumain à partir du site: http://www.karat.org/karat/img/fckimages/economic_literacy_kit_eng.pdf.

⁹ Les ateliers sur le renforcement des capacités font partie du programme du Groupe de travail sur les questions de sexospécificité et l'économie, du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAAC).

d'information et de communication» et «les systèmes d'appui aux femmes dans les petites entreprises aux échelons national et local».

39. Ces ateliers, en russe, s'adressent à des femmes entrepreneurs d'Asie centrale, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation des technologies nouvelles pour la gestion de petites entreprises. Ils s'adressent aussi aux administrations nationales et locales chargées du développement des petites et moyennes entreprises, aux associations de femmes liées au monde des affaires et à d'autres organisations de la société civile.

40. Au fil des années, ce programme de formation en est venu non seulement à jouer un rôle important dans l'aide à l'entrepreneuriat féminin mais aussi à favoriser l'établissement de réseaux entre femmes entrepreneurs dans toute l'Asie centrale.

IV. Partenariats pour des analyses et des statistiques prenant en compte les différences entre les sexes

41. Une collaboration garantissant que les analyses qui sont faites de l'exécution et des résultats des politiques tiennent compte des besoins propres à chaque sexe et que soient recueillies des données ventilées par sexe pour que de telles analyses soient possibles est essentielle pour mieux comprendre la situation des femmes et des hommes dans la région et apprécier les progrès accomplis. Ce besoin est réel au niveau national comme au niveau régional où les actions menées en coopération entre pays et régions permettent des études comparées des progrès réalisés.

A. Analyses des politiques d'aide au développement

42. Les organisations de la société civile doivent entre autres veiller au respect des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et à la concrétisation de ces engagements au niveau des politiques et de l'attribution des ressources, par exemple pour l'aide au développement accordée aux pays de la région. En proposant des analyses des documents de stratégie régionaux et nationaux dans l'optique des besoins propres à chaque sexe et en veillant à la mise en pratique des engagements pris, ces organisations ont, dans toute l'Europe, mis en évidence les écarts observés entre la théorie et la pratique dans les programmes d'aide au développement exécutés au niveau européen comme au niveau national.

43. Un exemple de ce type d'action est le projet de veille de l'UE/CEI coordonné depuis 2007 par le réseau de femmes Est-Ouest¹⁰ pour permettre aux ONG et réseaux d'associations féminines des pays d'Asie centrale et du Caucase mais également de pays voisins de l'UE de militer ensemble pour que les politiques d'aide au développement mises en œuvre dans ces pays par l'Union européenne et ses États membres soient respectueuses des besoins propres à chaque sexe.

44. À cette fin, le réseau de femmes Est-Ouest a organisé en 2007 des activités de formation aux instruments nouveaux utilisés dans les politiques d'aide au développement de l'UE et à la surveillance de ces politiques dans la région de la CEE/CEI afin de donner aux ONG de la région les moyens de participer plus efficacement au débat sur la politique d'aide au développement de l'UE. Les membres du réseau ont ensuite analysé, dans l'optique de l'égalité des sexes, les programmes d'aide publique au développement

¹⁰ De plus amples informations sur le réseau de femmes Est-Ouest et ses activités sont disponibles à l'adresse: <http://www.neww.org>.

exécutés dans trois nouveaux États membres de l'UE (Bulgarie, Hongrie et République tchèque) et les mesures prises dans trois pays voisins de l'UE (Arménie, Géorgie et Ukraine) pour mettre à profit l'aide au développement de l'UE. Les rapports qui ont été établis à ce sujet faisaient le point de la situation des femmes dans les pays en transition, évaluaient les stratégies des pays et de la Commission européenne en faveur de l'égalité des sexes et précisaient dans quelle mesure étaient prises en compte les spécificités de chaque sexe dans les programmes d'aide publique au développement. Ils ont révélé qu'il n'y avait guère d'actions ciblées en faveur de l'égalité des sexes. Ces six rapports¹¹ ont été rendus publics à Bruxelles en juin 2008 et leurs conclusions sont utilisées pour le travail de sensibilisation mené par le réseau avec la Commission et le Parlement européens, les gouvernements, les médias et d'autres organisations de la société civile.

45. Le Réseau international des politiques pour l'égalité des sexes des organisations de la société civile d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale a franchi une étape supplémentaire dans ce sens¹² et préparé un rapport régional qui paraîtra en novembre 2008. Il a également analysé, du point de vue des besoins propres à chaque sexe, le document de stratégie régionale relatif aux activités de coopération pour le développement de la Commission européenne menées avec l'Asie centrale et, sur la base des résultats obtenus, a formulé des recommandations à l'intention de tous ceux qui interviennent dans la préparation de ce document, soit les fonctionnaires concernés de l'UE, les gouvernements et les organisations de la société civile. Il a également entrepris d'étudier les documents de stratégie nationale pour l'Europe orientale, l'Europe du Sud-Est et le Caucase et de vérifier dans quelle mesure les besoins spécifiques des hommes et des femmes sont pris en compte dans les programmes d'aide publique au développement des trois nouveaux États membres de l'UE. Le réseau s'appuie sur les résultats de ses travaux pour mener son action de sensibilisation auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays en question dans le but d'influencer la révision des documents de stratégies nationale et régionale prévue en 2009.

B. Analyse des conditions de travail

46. Un indice de l'application, dans les entreprises, du principe d'égalité de statut entre les hommes et les femmes a été mis au point dans le cadre d'un partenariat entre l'UE et le PNUD Pologne et d'autres instances de ce pays, dont le Gouvernement, des organisations de la société civile, des entreprises et des établissements universitaires¹³. Financé au titre de l'Initiative EQUAL du Fonds social européen, ce partenariat a conduit à l'établissement d'un indice de l'égalité de traitement entre hommes et femmes sur les lieux de travail.

47. Dans le cadre de ce projet, des concours des entreprises les plus soucieuses de l'égalité des chances ont été organisés en 2006 et 2007: ont ainsi été mises en compétition plus de 150 sociétés de toutes tailles et de différents secteurs dont les politiques du personnel ont été examinées en fonction de l'indice du respect de l'égalité des sexes. Enfin, a été établi un guide («Opportunities Company: Good Practice Guide»)¹⁴ qui décrit une

¹¹ Tous les rapports peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <http://www.neww.org/en/conférence/2008/raport/0.html>.

¹² Projet pour la coopération et l'égalité des sexes financé par le Fonds de la présidence. Pour de plus amples informations sur le Réseau international et ses activités, voir le site: <http://www.igpn.net>.

¹³ Les partenaires étaient le PNUD Pologne, le secrétariat de l'organe plénipotentiaire chargé de l'égalité des sexes, l'école d'économie de Varsovie, la Confédération polonaise des employeurs privés, Nordea Polska, Derm-Service Polotne, Feminoteka et le Forum international des femmes.

¹⁴ Ce guide peut être téléchargé à l'adresse suivante: http://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/labour/non_discrimination/Equql_opportunities_company_good_practice_guide.pdf.

série de bonnes pratiques (58) appliquées dans 27 organisations dans les domaines de la déontologie, du recrutement, de la formation et du développement, des politiques d'indemnisation, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, de la lutte contre le harcèlement sexuel et professionnel et dans d'autres domaines pouvant contribuer à promouvoir l'égalité des sexes. Un module de formation aux techniques de gestion à appliquer pour favoriser l'égalité des chances a été établi et plus de 100 employeurs ont bénéficié de séances de formation sur l'égalité des chances et la gestion de la diversité.

C. Renforcement des capacités pour l'établissement de statistiques économiques différenciées selon le sexe

48. Le programme de la CEE dans ce domaine est à la fois un exemple de partenariat efficace et un soutien pour de tels partenariats. Beaucoup d'activités conduites par la CEE pour l'établissement de statistiques différenciées selon le sexe sont exécutées dans le cadre d'un projet commun avec l'Institut de la Banque mondiale grâce auquel la qualité et l'utilisation de ces statistiques ont beaucoup progressé depuis 2006 dans de nombreux pays de la région. Ainsi ont pu être créés des mécanismes nationaux de coordination chargés de veiller au respect de l'égalité entre les sexes et introduites de nouvelles séries de statistiques, par exemple sur l'utilisation du temps et l'emploi dans le secteur informel. Par des échanges d'informations et des activités de formation adaptées à leurs besoins, les pays ont été dotés de moyens accrus d'établir et d'utiliser des statistiques tenant compte des différences entre les sexes.

49. Dans ce domaine, le renforcement des capacités passe également par la mise en place de partenariats entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. L'un des principaux objectifs du projet de la CEE et de l'Institut de la Banque mondiale est de réunir les utilisateurs et les producteurs pour qu'ils puissent examiner ensemble leurs besoins et certains des problèmes techniques à surmonter pour les satisfaire. Cette façon de faire permet de mieux comprendre les différents points de vue et aide les pays à établir des programmes de statistiques mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.

50. La création de partenariats dans et entre les pays a un impact direct sur la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation des statistiques différenciées selon le sexe, grâce auxquelles peuvent être élaborées et suivies des politiques adaptées. Le programme de formation mis au point par la CEE et l'Institut de la Banque mondiale porte sur tout un éventail de questions de statistiques. L'un de ses modules concerne par exemple la nécessité d'établir des réseaux et des alliances pour améliorer la production et l'utilisation de statistiques par sexe aux fins de l'élaboration des politiques¹⁵.

51. La statistique est une science complexe qui couvre de nombreux domaines économiques et sociaux. La création de partenariats joue un rôle essentiel dans la mise au point de matériels de formation et la mise en place d'une aide technique en faveur des pays membres de la CEE. Parmi les autres partenariats créés par la CEE, on citera le programme exécuté en 2007-2008 en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail pour la production de films vidéo sur les emplois dans le secteur informel et les différences de salaire entre les hommes et les femmes ainsi que le travail fait en collaboration avec le FNUAP pour l'établissement de matériels destinés à aider les pays pour les prochains recensements de la population et des logements. La production, à partir des fichiers des administrations et des résultats de recensements et d'enquêtes, de données statistiques de qualité est indispensable pour suivre la mise en œuvre des politiques économiques et leur

¹⁵ Un exemple de vidéo de formation sur cette question peut être consulté à l'adresse: <http://www.unece.org/stats/video/makingithappen.htm>.

impact sur la qualité de la vie. En travaillant en partenariat avec d'autres organisations, la CEE peut mettre à la disposition de ses États membres des moyens plus puissants de renforcement des capacités.

V. Domaines et modalités des actions à envisager pour le futur

52. Les partenariats réunissant des entités multiples ont un rôle important à jouer dans les efforts fournis pour que l'égalité entre les sexes reste un objectif des gouvernements et de la société civile et soit intégrée dans la prise des décisions et l'exécution des politiques. En conséquence, de nouvelles actions s'imposent pour la création de partenariats de ce type dans les domaines suivants.

A. Analyses et évaluations tenant compte des besoins propres à chaque sexe

53. Les instituts de recherche, les universités, les organismes de la société civile, les administrations publiques et les organisations internationales devraient renforcer leur coopération pour progresser encore sur la voie des analyses et des évaluations tenant compte des différences entre les sexes. Des actions devraient en particulier être envisagées selon les grands axes suivants:

- a) Améliorer encore l'établissement de statistiques ventilées par sexe;
- b) Suivre les progrès des mesures prises pour détecter les cas persistants et nouveaux d'inégalité entre les sexes;
- c) Évaluer l'impact des politiques du point de vue de la problématique hommes-femmes;
- d) Évaluer l'efficacité des programmes et des politiques destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes.

B. Actions continues de plaidoyer et de soutien pour l'intégration effective des questions de parité dans tous les domaines

54. Les actions de plaidoyer dans ce but exigent aussi la participation de tout un éventail d'acteurs dans la région de la CEE. De tels partenariats devraient avoir en particulier pour objectif de:

- a) Faire savoir, par les organisations de la société civile, des activités d'éducation et les médias, qu'il y a beaucoup à gagner d'une société plus égalitaire au sein de laquelle hommes et femmes peuvent se réaliser pleinement dans tous les domaines de la vie;
- b) Rappeler sans cesse que l'égalité entre les sexes doit rester une priorité pour les gouvernements et les parlements;
- c) Faire admettre qu'au-delà des campagnes de sensibilisation du public et de persuasion des organes politiques, l'intégration des questions de parité dans tous les domaines est un processus long et complexe qui exige l'aide d'experts et un renforcement des capacités;
- d) Faire en sorte que les organisations internationales participent plus activement à ces efforts aux niveaux national et régional, en particulier dans les pays de la région de la CEE qui manquent des capacités requises à cet égard.

C. Comblent les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'économie

55. La traduction en actions concrètes des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes passe obligatoirement par la prise en compte de la distinction hommes-femmes dans l'élaboration des politiques économiques. Cela suppose que soient créés de nouveaux partenariats ayant notamment pour mission l'élaboration de politiques budgétaires tenant compte des spécificités de chaque sexe. Les actions suivantes pourraient notamment être envisagées à cet égard:

a) Prodiguer une formation en économie aux membres des ONG attachées à promouvoir l'égalité des sexes, donnant ainsi des bases plus solides à leur travail de sensibilisation;

b) Veiller à ce que cette formation soit axée non seulement sur l'acquisition de connaissances en économie et l'étude des conséquences, pour les hommes et les femmes, des décisions prises, mais aussi sur la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques économiques;

c) Multiplier les occasions de dialogue entre, d'une part, les organismes de la société civile et les milieux universitaires et, d'autre part, les parlementaires et les organes de décision au sein des ministères de l'économie pour favoriser les conditions d'une prise de conscience commune de la nécessité d'élaborer des politiques économiques axées sur les besoins propres à chaque sexe;

d) Veiller à ce que l'on s'emploie effectivement à atteindre ces objectifs, ce qui suppose la mise en œuvre de démarches et de méthodologies adaptées aux particularités des administrations publiques nationales, en particulier pour ce qui concerne les politiques budgétaires;

e) Créer au niveau régional un lieu de dialogue entre les hauts responsables des ministères de l'économie des pays membres de la CEE et, de façon plus générale, toutes les entités appelées à s'occuper de la question des spécificités de chaque sexe dans une perspective économique.

56. Cette liste d'activités proposées montre que, pour être fructueux, les partenariats constitués en vue de l'intégration des spécificités de chaque sexe dans tous les domaines doivent être multiples, plurifonctionnels et inscrits dans la durée pour que les activités en faveur de l'égalité des sexes continuent de progresser dans toute la région de la CEE.

Références bibliographiques

- Déclaration et Programme d'action de Beijing. Le texte intégral du document peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E.pdf>
- Conseil de l'Europe (2005) *L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire*. Disponible en ligne à l'adresse suivante: [http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_EG-S-GB\(2004\)RAPFIN_E.pdf](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_EG-S-GB(2004)RAPFIN_E.pdf)
- European Gender Budgeting Network (2008) *Contribution by the European Gender Network to the Public Consultation in view of the 2008/2009 Budget Review*. Disponible en ligne à l'adresse: http://ec.europa.eu/budget/reform/library/contributions/ng/20080415_NG_33.pdf
- International Gender Policy Network (2008) *Development cooperation and gender. Regional Advocacy Report for Central, Eastern and Southeastern Europe, Caucasus and Central Asia*. Disponible en ligne à l'adresse suivante: [http://www.igpn.net/download/IGPN%20Regional%20Report%20\(Development%20Cooperationa%20and%20Gender\).pdf](http://www.igpn.net/download/IGPN%20Regional%20Report%20(Development%20Cooperationa%20and%20Gender).pdf)
- Quinn, Sheila (2009) *L'égalité dans les budgets: pour une mise en œuvre pratique. Manuel*. Conseil de l'Europe. Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques. Disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG%202008%2015_en.pdf
- Seibert, Anita (2005) Economic literacy resources kit for CEE/CIS: Gender and Economy: How not to be afraid of economic lobbying and advocacy. Coalition KARAT. Disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.karat.org/karat/img/fckimages/economic_literacy_kit_eng.pdf
- Programme des Nations Unies pour le développement et initiative EQUAL (2007) *Equal Opportunities Company Good Practice Guide*, Gender Index, UNDP, EQUAL. Disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/labour/non_discrimination/Equal_opportunities_company_good_practice_guidepdf
-